

INNOVER FINANCIEREMENT pour INNOVER SOCIALEMENT

Pauline Boulanger

Avril 2020

Entreprises et investissement à impact

Il existe de nombreuses initiatives d'investissement à impact mises en place par des entreprises françaises.

A ce jour, la majorité d'entre elles ont été initiées par de grandes entreprises, mais elles sont également accessibles à des entreprises de plus petite taille.

L'investissement à impact est complémentaire au mécénat, en faveur de projets à impact social et/ou environnemental positif. Il peut également constituer un levier d'engagement pour les collaborateurs de l'entreprise.

Contexte et cadrage

Le rapport du comité consultatif français pour l'investissement à impact publié début 2020¹ recommande, parmi ses 31 suggestions pour favoriser le développement du marché, de faciliter l'investissement à impact par les entreprises (recommandation 10). L'Admical, association qui développe le mécénat en donnant aux entreprises et aux entrepreneurs l'envie et les moyens de concrétiser leur rôle sociétal, et l'Impact Invest Lab (iiLab), plateforme dédiée au développement et à l'expérimentation de l'investissement à impact français, se saisissent de ce sujet et souhaitent apporter un éclairage aux entreprises désireuses de s'engager dans une telle démarche.

Plusieurs entreprises, de divers secteurs d'activité, ont lancé des initiatives d'investissement à impact, sous diverses formes. Nous valoriserons à travers cet article des cas concrets qui pourront servir de source d'inspiration. Les entreprises du secteur financier actives dans le domaine de l'investissement à impact sont nombreuses (voir notamment l'étude de l'iiLab sur les assureurs, à paraître courant 2020). Cet article s'attachera à présenter des exemples d'entreprises dont le cœur de métier n'est pas de proposer des financements ou des investissements.

Les entreprises mécènes sont engagées en faveur de l'intérêt général. L'investissement à impact peut constituer une opportunité de compléter leur engagement, en diversifiant la palette d'outils disponibles et, éventuellement, les organisations bénéficiaires (l'investissement à impact cible les organisations dont le cœur de métier est de délivrer un impact social ou environnemental positif – le champ est donc plus large que celui des organisations reconnues d'intérêt général). L'investissement à impact ne doit et ne peut pas remplacer le mécénat ; il s'agit de deux pratiques différentes d'apport de ressources, qui répondent à des besoins eux aussi différents.



&



remercient leurs partenaires pour leur contribution à cet article :



L'investissement à impact, kezako ?

De nombreuses initiatives en faveur du développement durable émergent dans le secteur financier. Les pratiques sont variées et les termes employés pour les définir sont par conséquent nombreux. L'investissement à impact est l'une de ces pratiques et elle connaît un fort dynamisme ces dernières années, tant à l'international qu'en France. Elle place la recherche d'un impact social ou environnemental positif au cœur des préoccupations. Elle s'articule autour de quatre piliers, mis en exergue ci-après :

L'investissement à impact est un investissement qui vise explicitement et de manière intentionnelle un retour social et/ou environnemental positif ainsi qu'une performance financière supérieure ou égale à zéro, et dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation. L'intentionnalité des investisseurs/financeurs se manifeste au niveau des choix d'investissements /financements mais également dans l'accompagnement des organisations à impact. La mesure de l'impact social et/ou environnemental repose sur la mise en place d'objectifs prioritaires dont le suivi permet d'accompagner les organisations à faire progresser leur impact.

L'investissement à impact se distingue de la philanthropie par le fait que l'investisseur à impact entend récupérer *a minima* son capital à l'issue de la période d'investissement. Il se distingue par ailleurs de l'investissement responsable ou socialement responsable (IR/ISR) par le fait qu'il cible des organisations dont le cœur de métier consiste à délivrer un impact social et/ou environnemental positif. L'investissement à impact est en revanche relativement proche de la finance solidaire, avec quelques divergences qui sont expliquées dans l'édition 2019 de l'Etat des lieux du marché français de l'investissement à impact² réalisé par l'iiLab. Le schéma ci-dessous représente le positionnement de l'investissement à impact par rapport aux pratiques connexes :



Illustration



INCO est un gestionnaire de fonds entièrement dédié à l'investissement à impact. Il gère ou conseille aujourd'hui quatre véhicules qui ont vocation à investir, en fonds propres ou quasi fonds-propres, dans des organisations qui placent l'impact social et/ou environnemental au cœur de leur stratégie. Pour chacun des fonds gérés, INCO cherche à générer un retour sur investissement positif pour les investisseurs, tant en termes d'impact social et environnemental que sur le plan financier. En plus de l'impact positif recherché par l'organisation, une analyse ESG (environnement, social et gouvernance – en particulier les potentiels effets négatifs de l'activité sur ces trois aspects) est réalisée. En comparaison à des fonds de capital investissement « classiques », les horizons d'investissement sont généralement plus long et les rendements espérés plus modérés. INCO mesure l'impact de ses investissements à travers l'outil MESIS (mesure et suivi de l'impact social), développé en collaboration avec la Banque des Territoires et BNP Paribas. INCO établit, conjointement avec les organisations financées, des objectifs d'impact social et/ou environnemental, qui font l'objet d'un suivi régulier, au même titre que les indicateurs financiers.

Comment une entreprise peut-elle devenir investisseur à impact ?

Retrouvez ci-dessous des exemples d'initiatives d'investissement à impact mises en place par des entreprises issues de secteurs non-financiers. Les cas présentés ci-dessous peuvent être source d'inspiration mais la liste n'est évidemment pas exhaustive. L'Impact Invest Lab et l'Admical se tiennent à votre disposition pour échanger sur les possibilités.

En créant son propre fonds à impact



Schneider Electric fait partie des grandes entreprises françaises qui ont créé leur propre fonds à impact. Il s'agit en l'occurrence du fonds *Schneider Electric Energy Access* (SEEA), qui est un volet du programme pour l'Accès à l'Energie au sein de la stratégie de développement durable de l'entreprise. SEEA soutient des petites et moyennes entreprises (PME), à travers le monde, qui proposent des solutions innovantes d'accès à l'énergie. La stratégie d'investissement du fonds est donc alignée avec le cœur de métier de l'entreprise. Des synergies peuvent ainsi aisément voir le jour entre Schneider Electric et les organisations dans lesquelles SEEA investit. Quand cela s'avère pertinent, SEEA peut mobiliser des salariés de Schneider Electric pour accompagner les entreprises financées par le fonds.

Le fonds SEEA est alimenté par (i) une dotation initiale issue des résultats de Schneider Electric et (ii) le plan d'épargne salariale solidaire auquel peuvent souscrire les salariés (également abondé par l'entreprise). Le plan d'épargne salariale solidaire prend la forme d'un fonds 90/10 : 90% (maximum 95%) du fonds sont investis dans des actifs ISR cotés et 10% (minimum 5%) du fonds sont des investissements à impact non cotés, ou solidaires – c'est cette deuxième part (10%) qui alimente SEEA. Le fonds 90/10 est labellisé Finansol.

Schneider Electric est également investisseur dans un second fonds à impact de 75M€ : *Energy Access Ventures* (EAV), aux côtés de CDC Group, le DFID, la BEI, FISEA-PROPARCO, l'OFID et l'AFD-FFEM. Il investit en fonds propres, quasi fonds propres et en prêts dans des PME porteuses de solutions d'accès à une électricité sobre en carbone et à bas coût pour les populations rurales et périurbaines en Afrique Sub-Saharienne. EAV est géré par Aster Capital.

En investissant via sa fondation



Accenture a expérimenté l'investissement à impact au travers de sa fondation. Créée en 1996, la fondation Accenture a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat et d'impulser l'innovation sociale. Son principal levier d'action est le mécénat de compétence : elle mobilise 5000 jours de mécénat par an. Un quart des collaborateurs français participent à des missions pour des associations. La fondation développe également des partenariats avec des entreprises sociales, et va même jusqu'à proposer des offres de services conjointes avec elles à certains clients.

C'est suite à la rencontre avec le Groupe Ares, spécialisé dans l'insertion par l'activité économique, que la fondation Accenture est devenue investisseur à impact. Les deux structures ont créé la première joint-venture sociale : *Acces Inclusive Tech*, une entreprise d'insertion dans le domaine du numérique. La fondation Accenture a apporté 34% des parts, le Groupe Ares 51% et *Investir&+*, un fonds à impact, a complété le tour de table pour 15%. Au-delà de l'entrée au capital, la fondation est engagée à de possibles apports supplémentaires en comptes courants d'associés pour financer la croissance de l'entreprise. La fondation participe également au comité stratégique de l'entreprise et suit de près non seulement sa santé financière mais surtout son impact en faveur des salariés en insertion. Le rôle de la fondation est clé dans la mise en réseau pour le développement de la structure mais également pour l'identification de débouchés pour les salariés dans les métiers du numérique, grâce notamment à l'appui du services ressources humaines d'Accenture.

A ce jour, *Acces Inclusive Tech* a recruté 100 salariés en insertion et a atteint un taux de sorties positives de 71%.

L'étude iiLab-CFF-Simandef de 2019 sur le Rôle des fondations et des fonds de dotation dans l'investissement à impact social en France³ présente les possibilités en termes d'investissement à impact pour les fondations et détaille le cas Accenture évoqué ci-dessus.

Comment une entreprise peut-elle devenir investisseur à impact ?

En investissant dans un fonds à impact



Il existe différents gestionnaires de fonds à impact en France, certains, comme INCO, se consacrent aux fonds 100% dédiés à l'impact, d'autres gèrent des fonds hybrides, à l'instar des fonds solidaires 90/10 (90% ISR coté, 10% à impact non coté). Toute entreprise cherchant à développer une activité d'investissement à impact peut également souscrire à un fonds, qui lui-même investira dans des projets à impact positif. Les entreprises ne disposant pas de véhicule propre (ex : fonds, fondation – cf. exemples ci-dessus) peut ainsi passer par intermédiaire, qui se chargera de réaliser les investissements. Cette option présente également l'avantage pour l'entreprise d'investir dans un portefeuille diversifié d'organisations à impact positif. La réglementation prévoit par ailleurs qu'au moins un fonds solidaire 90/10 doit être proposé aux salariés bénéficiant d'un plan d'épargne salariale ou retraite, et c'est donc souvent l'épargne des salariés, parfois abondée par l'entreprise elle-même, qui se trouve en partie investie avec de l'impact.

Parmi les différents investisseurs dans son fonds INCO Investissement, on retrouve majoritairement des entreprises du secteur financier, gérant des fonds d'épargne salariale solidaire, mais également Thalès. L'un des fonds d'épargne salariale solidaire de Thalès (géré par Humanis) investit dans le fonds INCO Investissement. Il est également possible pour une entreprise de souscrire à un fonds d'impact via d'autres ressources financières internes.

Une entreprise peut également choisir, non pas de souscrire à un fonds aux côtés d'autres souscripteurs, mais d'allouer une enveloppe qui formera à elle seule un fonds (à condition que le montant soit relativement élevé) et d'en confier la gestion à un gestionnaire expérimenté en matière d'investissement à impact. C'est ce qu'a choisi de faire Aviva avec son fonds Aviva Impact Investing France (40M€) dont la gestion a été confiée à INCO. Les thématiques d'investissement sont choisies avec Aviva, dont plusieurs collaborateurs sont mobilisés au sein du comité d'investissement. Aviva est bien évidemment une entreprise du secteur financier mais l'initiative est tout à fait répliquable pour des entreprises d'autres secteurs.

Le point de vue du Conseil en philanthropie de BNP Paribas Wealth Management sur les attentes des clients philanthropes



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management accompagne les grandes fortunes individus dans leur gestion patrimoniale. BNP Paribas Wealth Management propose une stratégie « Positive Impact Solutions » qui se décline en solutions philanthropie et investissements responsables, comprenant, entre autres, l'investissement à impact. Des opportunités d'investissements à impact peuvent ainsi être identifiées en fonction des priorités et des attentes des clients, à la fois en terme d'impact recherché, de rentabilité souhaitée et de profil de risque.

L'investissement à impact est également étroitement lié à la stratégie philanthropique qui peut être mise en place par les clients. En effet, certains individus ou familles créent une fondation (ou un fonds de dotation en France) pour mettre en œuvre leur stratégie philanthropique. Dans ce cas, il est intéressant de réfléchir à l'allocation d'une partie de la dotation (qui a vocation à être placée pour générer des revenus qui seront distribués sous forme de dons) à des investissements à impact, en lien direct ou indirect avec la mission sociale de la structure philanthropique créée. Cette pratique particulièrement répandue dans le monde anglo-saxon, mais elle est également tout à fait possible en France, comme précisé dans l'étude iiLab-CFF-Simandef sur le Rôle des fondations et des fonds de dotation dans l'investissement à impact social en France³.

De manière générale, pour les particuliers qui désirent agir en faveur du développement durable ou contribuer à une ou plusieurs activités à fort impact social ou environnemental, l'investissement à impact peut constituer un outil pertinent, complémentaire à leurs actions philanthropiques, pour aligner leur patrimoine avec leurs valeurs.

Pour plus d'information : Pauline Boulanger

Déléguée générale adjointe
Impact Invest Lab
pauline@ii-lab.org

1 [Comment favoriser le développement de l'investissement à impact ? Recueil de recommandations du comité consultatif français pour l'investissement à impact – Edition 2020](#)

2 [Etat des lieux du marché français de l'investissement à impact – Edition 2019, Données 2018 – Impact Invest Lab](#)

3 [Rôle des fondations et fonds de dotation dans l'investissement à impact social en France. Investir au service de l'intérêt général ? Approches et expérimentations – Janvier 2019 – Impact Invest Lab, Centre français des Fonds et des Fondations & Simandef](#)